La maîtrise des espaces communs (maritime, aérien, extra-atmosphérique et numérique), enjeu de puissance par les États depuis 1945

« La mer élève à la puissance mondiale » écrivait le géographe Friedrich Ratzel (1844-1904) dans *La mer, source de puissances des peuples* (1902). Depuis l’Antiquité, certains espaces, comme les mers et les océans, sont de fait considérés comme stratégiques alors que la puissance politique et militaire s’affirme traditionnellement d’abord dans le milieu terrestre. Depuis 1945, ils sont devenus plus diversifiés et nombreux dans les rivalités de pouvoirs entre les États dominants.

Appelés « espaces communs » surtout depuis les années 2010, ils appartiennent à un ensemble d’États et à leur société, voire à la communauté internationale selon le statut juridique, car souvent inatteignables ou difficiles à maîtriser. Ils ne relèvent donc pas d’un droit national exclusif mais du droit international quand celui-ci existe. Grâce aux nouvelles technologies et à la modernisation des capacités de puissance, ces espaces sont étendus à l’Espace extra-atmosphérique (au-delà de 80 000 mètres d’altitude) et à un nouvel espace dit numérique à la fois matériel par ses infrastructures et immatériel par la nature des flux informationnels. Depuis les années 1960, la conquête spatiale, puis le New Space (conquête spatiale par des acteurs privés) dans les années 2010, témoignent de l’importance stratégique de sa maîtrise pour devenir ou se maintenir au rang de puissance mondiale. Parallèlement, la prépondérance de l’espace numérique, développé aux États-Unis pendant la Guerre froide, puis dans les années 1990 au nom d’un « nouvel âge athénien » (vice-président Al Gore en 1995) et de la liberté de circulation de l’information, devient incontournable dans les stratégies de puissance, voire de contournement des puissances mondiales afin de les affaiblir (Iran, Corée du Nord par exemple). Ces espaces communs sont l’objet de nouvelles stratégies de domination et se situent au cœur des rivalités de pouvoirs entre puissances. Ces rivalités n’ont jamais été aussi fortes depuis les années 2000. Une multitude de conflits d’usage (sécurité, environnement, piraterie, trafics illicites, zones de crises et de disputes territoriales, espionnage, exploitation économique) viennent remettre en cause la notion de biens communs tant les convoitises de certains États, comme la Chine dans l’Espace, deviennent plus affirmés. Ces espaces communs deviendraient ainsi les nouveaux champs de bataille du XXIe siècle. Comment ces espaces communs sont au cœur des stratégies de puissance des États et deviennent des sources accrues de tensions et de conflits depuis 1945 ?

Trois aspects peuvent être mis en évidence : des espaces stratégiques dans la mondialisation croissante des échanges, des espaces au centre des stratégies de compétition entre les États, des espaces sources de tensions et de conflits

 **I- Des espaces stratégiques dans la mondialisation croissante des échanges :**

1. **Des milieux spécifiques en cours de découverte :**

Des milieux physiques avant tout : ils sont composés de différentes couches physiques. Le milieu maritime comprend trois couches (sous, à la surface et au-dessus de la mer). Pour le milieu aérien et spatial, il est distingué l’Espace proche (jusqu’à 40 000 km), l’Espace lunaire (au-delà de 40 000 km) et l’Espace lointain (au-delà de la lune). Ils sont définis par de grandes étendues. La surface maritime couvre 361 millions de km2, soit 70,8% de la surface du globe. La haute mer, espace commun par excellence, couvre 60% des océans et 70% de la surface de la Terre.

 - Des milieux physiques et immatériels complexes : ces milieux sont souvent peu connus (seuls 7% des grands fonds maritimes sont cartographiés), hostiles avec une présence permanente difficile sinon impossible, rigides avec des déplacements rares et coûteux en énergie (dans le milieu spatial par exemple), fragmentés telles les trois couches de l’espace numérique (physique, logiciel, sémantique).

- Des milieux physiques et immatériels toujours en cours d’appropriation : la recherche scientifique et les programmes d’exploration constituent une première étape pour leur maîtrise. L’exploration spatiale depuis 1957, réaffirmée par le New Space depuis les années 2010, l’exploitation de l’environnement numérique depuis la fin des années 1960 sont envisagées comme des milieux de conquête avant de devenir des attributs d’influence et de rivalités devenus fondamentaux depuis les années 2000.

= seules grandes puissances peuvent mettre en place découvertes.

**2- Des espaces de ressources stratégiques :**

- L’exploitation des richesses maritimes (pêche, hydrocarbures, ressources minières, énergies marines). Toutes les ressources maritimes évoquées précédemment sont l’objet d’une exploitation croissante (pêche, hydrocarbures off-shore, on pourra prendre un exemple quelconque comme l’exploitation en mer de Chine) ; ressources minières (titane, chrome, or, platine, diamants, nodules polymétalliques, sulfures polymétalliques) ; énergies marines (hydro cinétique par exemple). On pourra développer comme exemple le pétrole du Golfe persique ou du Golfe du Mexique ou les nouvelles exploitations de la mer de Chine.

- L’espace dispose aussi de ressources gigantesques, sur les astéroïdes et les planètes. Exemple du satellite Psyché 16 découvert par la Nasa en 2020 qui est composé en majeure partie d’or, et qui à lui seul concentre plus de capitaux possibles que l’économie mondiale.

**3. Des interfaces indispensables dans la mondialisation des échanges :**

- Mer : les voies de communication (circulation de grands volumes sur de grandes distances mais aussi le transfert d’informations par les câbles sous-marins (98% des flux numériques), la projection de puissance à partir de capacités navales renouvelées (les six flottes américaines sur tous les océans du monde).

- Le milieu aérien caractérise aussi un des fondements de la mondialisation des échanges : depuis les années 1950, les flux de passagers (de loisirs et d’affaires) et de fret sont en croissance selon les avancées technologiques, la libéralisation du transport aérien depuis les années 1970, l’apparition de nouvelles compagnies (Low cost), la croissance économique au niveau régional, national et mondial. Le trafic passager, par exemple, double tous les 15 ans depuis les années 1970 (+4 à 5 % par an) et atteint 4,5 milliards de passagers en 2019.

- L’Espace : il irrigue l’ensemble des activités humaines (financières, scientifiques, économiques, etc.) en faveur de l’observation, la météorologie, les télécommunications, le positionnement et l’exploration scientifique. La révolution du New Space née aux États-Unis depuis les années 2010 favorise l’ouverture de ce milieu à de nouveaux acteurs, de nouvelles activités commerciales qui renforcent son attractivité : privatisation de l’accès à l’Espace, nouvelles constellations de plusieurs milliers de nano satellites pour répondre à des besoins croissants (agriculture, robotique, sécurité par exemple), nouveaux investisseurs privés (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft mais aussi de nombreuses start up) qui font de la donnée spatiale un produit à forte valeur ajoutée (variété d’application, services commerciaux).

 - L’espace numérique : il est l’un des supports de la mondialisation des échanges depuis les années 1990 concernant les flux financiers, la e-économie et bien d’autres services commerciaux. L’un des secteurs d’activités concerne la pose de câbles dans les fonds maritimes. En 2019, 378 câbles en fonction, soit 1,2 million de kilomètres, sont des enjeux économiques majeurs autant par la nature des infrastructures (hubs, Datacenter, route des câbles) que par la logique de marché.

 **II- Des espaces au centre des stratégies de compétition entre les États : l’enjeu de la territorialisation :**

**1. Des espaces communs, des tentatives de gouvernance commune :**

 - L’application du droit maritime et la territorialisation maritime. Les principes du Droit de la mer de la Convention des Nations Unies de Montego Bay, adoptée en 1982 et mise en œuvre depuis 1994, s’appuient sur la paix, la souveraineté, la liberté, la coopération et le partage. Le tribunal international maritime de Hambourg tranche les litiges en haute mer. Il peut être rappelé les quatre types d’espaces en soulignant la place essentielle de la haute mer comme espace commun. Son application appelle à définir des délimitations et à préciser des statuts spécifiques. En 2017, 160 frontières maritimes ont été délimitées, soit 30% des 450 identifiées. Le statut de la haute mer fait l’objet de négociations aux Nations Unies depuis 2018 en vue d’adapter un traité dédié à la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité marine. ON pourra rappeler des coopérations, comme contre la piraterie : projet ATALANTE.

- Un milieu aérospatial ouvert à tous et libre au-delà de 80 000 mètres d’altitude : la convention de Chicago de 1944 sur les frontières aériennes, le traité de l’Espace des Nations Unies de 1967 (liberté d’accès et liberté d’exploitation, utilisation à des fins pacifiques, responsabilité des États pour les activités commises dans ce milieu). L’accord sur la Lune signé en 1979 définit le statut de la Lune comme bien commun. Le principe de non-appropriation fait cependant l’objet de discussions et de remise en cause (loi américaine Space Act en 2015 qui rend possible l’exploitation des ressources spatiales par des citoyens américains, sans qu’ils aient cependant la souveraineté, accords d’Artemis en 2020 pour une coopération dirigée par les US afin de revenir et de s’implanter sur la Lune). Les coopérations sont aussi nombreuses, comme le projet Apollo-Soyouz, la station internationale, etc..

 - La souveraineté et la gouvernance sont aussi au cœur de la maîtrise de l’espace numérique : le sujet fait débat aujourd’hui. Quant à la gouvernance, les bases ont été posées au lendemain de la Guerre froide. Lors du sommet du G7, en février 1995, les États-Unis s’imposent comme l’acteur de la communication globale en présentant le plan des futures artères, les projets d’infosphère mondiale et de cyberculture. Durant les années 2000 et 2010, ils sont prépondérants en maîtrisant plusieurs institutions internationales, notamment l’ICANN entre 1998 et 2016 qui est chargé de la régulation des noms de domaines. Quant à la souveraineté de l’espace numérique, les enjeux sont nombreux : Datacenters, extra territorialisation du droit américain, data localisation. La question se pose pour tous les États qui tendent à se défendre – et à défendre la souveraineté de la donnée numérique- face à la puissance des GAFAM et des BATX chinois. En France, le rapport de la commission d’enquête du Sénat, intitulé « Le devoir de souveraineté numérique » (octobre 2019), souligne la quadruple problématique de la souveraineté en matière de défense, d’ordre juridique, d’ordre économique, de système fiscal et monétaire en proposant des mesures de protection.

 **2. Qui se heurtent à la volonté de territorialisation et d’exploitation :**

 - L’exploitation de la mer au cœur des stratégies des États : prendre des exemples d’exploitation, comme le pétrole en mer de Chine, ou les nouveaux gisements de gaz en Méditerranée orientale par la Grèce, la Libye, la Turquie.

 - L’Espace et l’espace numérique convoités par un plus grand nombre d’acteurs : une véritable révolution économique se développe depuis les années 1990 et suscite une compétition accrue entre acteurs, avec l’arrivée d’acteurs privés qui peuvent venir concurrencer ou épauler les Etats. Dans le domaine spatial, cette compétition concerne trois secteurs clefs : le marché spatial privé, l’exploitation minière des astéroïdes (Psyché 16 en 2020 par exemple, exploré par la NASA, qui est composé en grande partie d’or) ou de la Lune, le marché des données par satellites comme le démontrent les investissements de Microsoft dans Starlink (SpaceX, 2018) qui doit développer une constellation de 12 000 satellites en orbite basse en 2025 pour l’internet à haut débit (transmission à la vitesse de la lumière). Pour les tensions avec les acteurs privés, on pourra citer les satellites d’Elun Munsk, qu’ils rechignent à mettre au service de lu renseignement et de l’armée ukrainienne malgré les pressions de Biden.

 - Des préoccupations environnementales concernant non seulement l’espace maritime mais aussi les autres espaces communs comme l’Espace extraatmosphérique : cette course à l’exploitation économique suscite aussi de nouvelles réflexions politiques en matière environnementale depuis les années 1990. La France légitime ainsi l’extension de sa ZEE auprès de l’ONU par sa stratégie de défense de l’environnement maritime et la création de réserves marines.

**3. Des enjeux stratégiques (sécuritaires) croissants pour les États**:

- La priorité est d’assurer la « maîtrise » de ces milieux physiques depuis longtemps : ces espaces communs apparaissent au centre des doctrines nationales dès la Guerre froide, et même avant. C’est le cas de la mer dès le 19ème avec l’Angleterre et sa doctrine 1=2+3, ou de la doctrine Mahan pour les US. Durant la guerre froide, la maîtrise de l’espace à travers les projets concurrents soviétiques et américains, ou le début de l’aventure spatiale française avec De Gaulle dans les années 70 (fusée diamant) Ala fin du XXème siècle, l’océan Arctique, par exemple, est devenu considéré comme une « zone hautement stratégique ».

 - Aujourd’hui, la compétition pour la maîtrise de ces milieux est au cœur des nouveaux équilibres internationaux : le retour des puissances militaires. Les capacités navales, aériennes, spatiales et numériques sont en évolution constante depuis le début du XXIe siècle. Chaque État qui tend à défendre ses intérêts investit plus largement dans le domaine de capacités d’action avec, pour conséquence, une croissance des dépenses militaires : on pourra citer par exemple le projet guerre des étoiles de Reagan, les nouvelles cellules de cyberdéfense comme la COMCYBER française avec plus de 3500 combattants cyber, la nouvelle marine chinoise avec ses trois porte-avions dont le récent Fujian, etc…

 - Le déséquilibre entre puissances pour le contrôle des espaces communs : entre les puissances établies (États-Unis, France, Chine, Royaume-Uni) et les puissances régionales. La puissance américaine apparaît toujours prépondérante en disposant de la 1e ZEE, 1e marine de guerre, des capacités technologiques dominantes dans tous les espaces, d’un réseau d’alliances planétaire entre autres.

**III- La maîtrise de ces espaces, source de tensions et de conflits**

1. **La remise en cause de la maîtrise américaine par les nouvelles puissances :**

- En mer volonté de contrer la domination américaine, notamment dans l’Indo-Pacifique= exemple de la BRI maritime chinoise.

- Reprise de la compétition spatiale : abandon de la station internationale, développement de programme de retour sur la Lune concurrentiels entre Etats-Unis, Russie, Chine et Inde.

- Dans le secteur numérique, volonté de la Chine de concurrencer les GAFAM par les BATX.

**2. Des usages conflictuels**

 - Le milieu maritime, épicentre géopolitique. Plusieurs sources de tensions apparaissent : l’exploitation des ressources comme celle de la surpêche, les délimitations (80 litiges territoriaux en cours). Dans l’océan Arctique, depuis 2001, la Russie revendique l’extension de sa ZEE à 360 milles nautiques soit une surface de 1,2 million de km2 lui permettant d’intégrer le pôle Nord dans son domaine maritime.

 - Ces conflits d’usage traduisent des espaces de rivalités asymétriques entre différents acteurs étatiques et non étatiques : la lutte contre les activités illégales (la lutte contre la piraterie au large de la Somalie puis sur un domaine étendu à la haute mer couvrant 3,5 millions de km2 entre 2008 et 2012), les flux illicites comme la drogue (90% de la cocaïne sud-américaine transite par voie maritime pour rejoindre l’Afrique et l’Europe dans les années 2010), le trafic d’armes et d’autres trafics comme la contrefaçon, les cyberattaques par des services étatiques et non étatiques.

- Dans l’Espace : les conflits d’usage commencent à devenir plus nombreux depuis les années 2000. Ils portent sur les rivalités pour exploiter les orbites, notamment en orbite basse, dans le New Space. La multipolarité des puissances spatiales engendre des défis stratégiques (tests antisatellites chinois en 2007, indien en 2019). Les puissances géo spatiales prévoient de nouvelles mesures en matière de contrôle du trafic spatial, de dissuasion spatiale (contre les interceptions de satellites), de sécurité collective recherchée en faveur de la responsabilité partagée.

**3. Des menaces de conflits surtout manifestées dans l’espace maritime**

- Différents conflits pouvant entraîner l’usage de la force : l’espace maritime redevient l’épicentre de la manifestation des conflits entre les États. La territorialisation des espaces communs favorise la militarisation et l’arsenalisation comme la situation le présente dans les pays riverains de l’Arctique ou dans certains détroits internationaux.

 - Des menaces d’affrontements qui conduisent rarement à des actes de guerre. Mais les menaces d’affrontements en mer se sont accentuées depuis le début des années 2010. En 2012, la Chine adopte le tracé de « lignes de base » qui sont des limites extérieures de la mer territoriale de Chine ainsi qu’une liste des coordonnées géographiques des îles litigieuses et des îlots affiliés (le cas des îles Senkaku/Diaoyu devenues plus conflictuelles entre le Japon et la Chine depuis 2012).

- Les conflits de souveraineté et de gouvernance concernent d’autres espaces communs : notamment l’espace numérique sur Terre, Mer, Air et Espace. Les cyberattaques localisées mais redoutées par les États ou les entreprises se multiplient depuis les années 2000 sans connaître les serveurs destinateurs. La première opération coercitive, employant uniquement une cyberattaque par un État, est conduite par les États-Unis et Israël en 2009. Révélé à l’été 2010, le virus Stuxnet est conçu comme un « missile informatique », porté sur une clef USB, contre le site nucléaire iranien de Natanz. Il s’est répandu dans le réseau mondial touchant plus de 100 000 hébergeurs (60 000 en Iran, 12 000 en Indonésie, 8 000 en Inde et 4 000 aux États-Unis). Plus récemment, en décembre 2020, les États-Unis et Israël sont la cible d’une cyber offensive dont l’origine proviendrait partiellement de l’Iran. L’espace numérique devenu le « 5e champ de bataille » dépasse le cadre des frontières nationales. Pour cette raison, la militarisation de ce milieu apparaît comme une dynamique récente comme en témoigne la création de l’US Cyber command aux États-Unis en 2010.

**Conclusion** :

Ces espaces communs sont au cœur des stratégies de puissance des États et deviennent des sources accrues de tensions et de conflits depuis 1945. Ils deviendraient les futurs champs de bataille du XXIe siècle entre puissances tant les enjeux géopolitiques sont étendus et se sont multipliés.

**Autres exemples de plan :**

Exemple 1 : I- La volonté de maîtriser les espaces communs depuis 1945 pour l’accès à la puissance par les États II- Les tensions entre les États liées à la maîtrise des espaces communs III- La nécessité d’une coopération internationale et d’une régulation par les États

 Exemple 2 : I- Depuis 1945, les États-Unis étaient la puissance hégémonique dans la maîtrise des espaces communs II- Aujourd’hui, s’affirment de nouvelles puissances pour l’appropriation de ces espaces communs, non sans tensions III- La course à la maîtrise des espaces communs révèle des déséquilibres entre puissances

Exemple 3 : I- Les espaces communs, des espaces convoités au cœur des stratégies de puissance des États II- Des espaces sources de tensions face à l’émergence de nouveaux acteurs III- La gestion des espaces communs appelle une gestion collective et la mise en place d’une gouvernance mondiale

Exemple 4 : I- La territorialisation des espaces communs II- Rivalités interétatiques et jeux de puissance III- Les États confrontés à l’émergence d’acteurs privés.